

FORFEND® 540 est un herbicide foliaire systémique non sélectif. Sa substance active, le glyphosate, fait preuve d'une efficacité remarquable sur la plupart des mauvaises herbes levées.

Forfend® 540

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

- FORFEND® 540 est absorbé par les parties vertes (tiges et feuilles) des plantes touchées. Son action systémique lui permet d'agir en profondeur et de façon durable jusqu'aux organes de croissance (bourgeons, racines, rhizomes, bulbes, pivots) qui sont détruits. Un jaunissement puis un brunissement apparaissent avant le dessèchement et la nécrose totale des plantes traitées. Ces symptômes sont visibles plus ou moins rapidement en fonction de la période d'utilisation et des conditions climatiques.
- Composition : 540g/l Glyphosate sous forme de sel de potassium.

HOMOLOGATIONS

- Pour les usages en DT / PJT sur ZONES PERMÉABLES
- Pour les usages en DT / PJT sur ZONES IMPERMÉABLES (*applications par taches pour ces usages*)
- Pour les usages en zones agricoles non cultivées

Usages	Cibles	Dose/ha	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage PJT. • Désherbage total (DT) "sites industriels et autres infrastructures". • Désherbage voies ferrées. • Traitement dirigé au pied des arbres et arbustes (zone perméable). 	Annuelles	3,3 l/ha	5 mètres
	Bisannuelles	3,3 l/ha	
	Vivaces (traitement en taches*)	5,3 l/ha	
<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage des zones agricoles non cultivées. 	Graminées annuelles	2 l/ha	5 mètres
	Dicotylédones annuelles, bisannuelles et vivaces	4 l/ha	

Pour les usages en forêts

Usages	Cibles	Dose/ha	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage de préparation avant une plantation ou un semis. • Dégagement durant la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts à l'exception de cet usage. 	Graminées annuelles	2 l/ha	5 mètres
	Dicotylédones annuelles, bisannuelles et vivaces pour dégagement par traitement en taches*.	4 l/ha	
	Vivaces (uniquement pour le désherbage par traitement en taches*)	5,3 l/ha	

Pour les usages en pépinières

Usages	Cibles	Dose/ha	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Arbres arbustes (pépinières pleine terre et plantation pleine terre). • Rosiers (pleine terre). 	Graminées annuelles	2,7 l/ha	5 mètres
	Dicotylédones annuelles, bisannuelles	3,3 l/ha	
	Vivaces (traitement en taches)*	5,3 l/ha	

* En traitement localisé par taches (selon arrêté).

Respecter les doses maximales annuelles mentionnées à l'avis du J.O. du 8 octobre 2004.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

Respecter la Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 et l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

■ Période optimale

■ Période possible

Produit utilisable toute l'année mais de préférence aux périodes indiquées ci-dessus

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser FORFEND 540 avec des volumes d'eau compris entre 100 et 300 L/ha.
- Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée.
- Exclure les périodes de gel.
- Températures comprises entre 8 et 25 °C durant l'application
- Il n'est pas recommandé d'effectuer le traitement s'il y a un risque de pluie dans les 6 heures suivant l'application, l'idéal étant un délai sans pluie de 24 heures.
- Utiliser un cache pour éviter les projections sur les plantes à conserver.
- Ne traiter que les plantes à détruire. Toute partie verte touchée peut entraîner de la phytotoxicité ou la destruction totale du végétal.
- Avant toute utilisation se référer à l'étiquette du produit.

Modalités d'application	Une application par an pour chacun des usages mentionnés Pour les applications par taches ne pas utiliser sur plus de 10% de la surface
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Délai de rentrée	6 heures
Formulation	Concentré Soluble (SL)
Conditionnement	Bidon de 5 litres

EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112**
ou contacter le centre antipoison
le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

0 800 887 887

Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 000 552

Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Fiche de données de sécurité

www.quickfds.com

Scannez ce QR code pour en savoir plus

www.syngenta-pro.fr



H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques FORFEND® 540 - AMM N° 2200753- Composition : 540 g/l glyphosate (sel de potassium * P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entrainement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe2 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pour les applications par taches, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10% de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les utilisations à des doses supérieures ou égales à 2,7 L/ha en plein ou à 2,7 L/ha traité en traitement localisé. © Marques enregistrées d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.